

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2020**

Présent-e-s

M. Martin BARCELLINI, Président
M. Nicolas FOURNIER, Vice-Président
M. Paul EUGSTER
M. Xavier FRANCEY
Mme Cornelia FROIDEVAUX
M. Quentin KNIGHT
M. Jean-Claude KORMANN
Mme Céline KUNZ
M. Johann LEUTWYLER
M. Christian MARTI
M. Félicien MAZZOLA
M. Pierre-Alain MOTTIER
Mme Julie PERADOTTO
M. Frédéric REVERCHON
Mme Julie RIEDER
Mme Isabelle STOFFEL
Mme Yvette TORNARE
M. Vincent TOURNIER

Excusé-e-s

Mme Nicole ROEHRICH

Conseil administratif

Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Maire
Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative
Mme Nathalie Von GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative

Verbaliste

Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Assistent

M. Olivier MORAND, Co-Secrétaire général

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 887 – Crédit d'investissement de CHF 595'000.- pour la création d'un trottoir le long du chemin de Carabot entre la route de Chancy et le chemin des Suzettes annulant et remplaçant la DM 865
7. P DM 888 – Crédit d'investissement de CHF 20'000.- TTC pour la refonte du site internet communal
8. M 148 – L'Aire poumon de Confignon (*Retour de commission CDEE*)
9. M 158 – Proposition de motion – *Adhésion au groupe de confiance*, déposée par Voix de Gauche (*objet reporté de la séance précédente*)
10. M 159 – Proposition de motion - *Le bois : de nos forêts à nos constructions*, déposée par Voix de Gauche (*objet reporté de la séance précédente*)
11. R 161 – Proposition de résolution - *#evacuerMAINTENANT*, déposée par Voix de Gauche (*objet reporté de la séance précédente*)
12. R 162 – Proposition de résolution – *Préservons le patrimoine arboré de Cressy*, déposée par Demain Confignon (*objet reporté de la séance précédente*)
13. R 163 – Proposition de résolution – *Garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire*, déposée par Demain Confignon (*objet reporté de la séance précédente*)
14. R 166 – Proposition de résolution – *Adhérons aux objectifs du Manifeste pour la nature et le paysage de Genève*, déposée par Frédéric Reverchon
15. M 167 -Proposition de motion – *Création d'une patrouille scolaire*, déposée par Vincent Tournier et Félicien Mazzola
16. Pétition pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques
17. QE 160 -Question écrite – *Critères et modalités d'attribution des places de marché*, déposée par Voix de Gauche (*objet reporté de la séance précédente*)
18. Questions
19. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance du 8 décembre 2020 et annonce que Mme Roehrich s'est excusée, nous sommes donc 18.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. Barcellini informe avoir reçu deux propositions de résolution supplémentaires que les auteurs nous demandent d'ajouter à l'OJ. L'une concerne l'occupation temporaire des surfaces dans le quartier des Cherpines et l'autre l'installation provisoire de l'académie du Servette aux Evaux. Il propose de voter d'abord sur l'ajout de la résolution relative au Servette, puis sur celle relative aux Cherpines.

M. Eugster et **M. Fournier** s'interrogent sur la nécessité à traiter ces questions aujourd'hui, alors que ces deux résolutions viennent juste d'être soumises au CM. **M. Fournier** propose donc de les traiter en février.

M. Marti fait remarquer que les choses vont très vite dans le dossier des Evaux et qu'il est souhaitable de traiter rapidement ce point.

L'ajout de la proposition de résolution relative au Servette aux Evaux à l'OJ est refusé par 7 pour, 8 contre et 3 abstentions.

L'ajout de la proposition de résolution relative aux Cherpines est refusé avec 8 pour, 9 contre et 1 abstention.

Le Président propose de voter l'ordre du jour non modifié.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

Mme von Gunten-Dal Busco relève les points suivants :

p. 5, CIV : « signa-terre »

p. 17 : « Mme von Gunten-Dal Busco explique que le nettoyage des éco-points est une nouvelle prestation de 2020 avec un contrat conclu après le bouclage du budget 2020. Dans sa version O, le budget 2021 ne comportait pas non plus ce poste. Un montant de CHF 19'000.- a par la suite été inscrit avec l'objectif de réduire de ce montant la prestation. Malheureusement, après étude du contrat, il s'est révélé impossible de le faire, raison pour laquelle le CA revient avec ce montant à ajouter. »

Le procès-verbal du 10 novembre 2020 tel qu'amendé est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. Barcellini commence par rappeler la demande de recevoir les documents avec les invitations et il tient à remercier l'administration, car aujourd'hui c'est globalement le cas.

- Diffusion du CM : une caméra a été acquise pour pouvoir continuer à diffuser à l'avenir.

- Démission de C. Kunz pour le 31 décembre 2020 – *Petite allocution de remerciement d'un membre du PDC.*

- Courrier de M. Haegi : adressé à **Mme Uldry Frossard** pour le CA et à lui-même pour le CM afin d'attirer l'attention sur la sécurité et la mobilité sur le chemin de Narly, notamment aux abords de l'école Steiner. Différents problèmes sont encore mentionnés et des réponses y seront apportées.

- Courrier des habitants de Cressy : lecture est faite de la réponse du CA sur les mesures envisagées pour réduire le bruit.
- Courrier associations – cahier de doléances plaine de l'Aire : ce cahier a été envoyé aux communes et conseillers municipaux et la CDEE l'a traité en apportant la réponse suivante : cet objet a été pris en charge par **Mme von Gunten-Dal Busco** et le CM se tiendra régulièrement informé du dossier.
- Nuisances sonores rampe de Chavant : le dossier a été transmis au CA comme plus à même d'organiser la rencontre demandée.
- Pétition Parc des Evaux : celle-ci est toujours en cours. Elle sera traitée lorsque que la récolte de signatures aura pris fin.

4. Communications des commissions

Le **Président** propose de commencer avec la CFAS.

► Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey informe que la commission s'est réunie le 30.11.2020. Elle a traité la motion « Souriez, vous êtes filmés ». Une présentation de Mme Sabina Ritter, cheffe de la police municipale de Bernex, a été faite et **M. Morand** a également apporté des compléments d'information. La commission ne s'est pas prononcée et a ajourné le traitement de la motion.

► Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie le 01.12.2020 pour continuer son travail sur le PDCom en abordant le volet paysages, espaces publics et patrimoine.

► Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

M. Reverchon indique que la commission s'est réunie le 24 novembre. Le thème principal était le Vallon de l'Aire et les différentes responsabilités de la commune et des autres intervenants ont été examinées. Les motions 148 et 154 ont été traitées et il y reviendra au point 8 de l'OJ. La gestion de l'Aire, en perspective du PDCom a aussi été abordée et dans les Divers il a aussi été question des encombrants, et des mesures d'égavage sur les arbres de la place de l'Eglise.

► Commission constructions et équipements (CCE)

M. Kormann informe que la commission ne s'est pas réunie, sa prochaine séance est agendée au 19 janvier 2021.

► Commission de la culture et communication (CCC)

Mme Tornare informe que la commission s'est réunie le 17 novembre et a surtout parlé de l'exposition intercommunale et transfrontalière d'œuvres d'art éphémères qui se déroulera du 28 mai au 28 septembre 2021. Le projet nous a été présenté et 5 communes y sont engagées, St-Julien, Bernex, Onex, Perly-Certoux et Confignon. Les artistes participent sur invitation et sont recrutés dans le Grand Genève. Leur cahier des charges est assez contraignant puisqu'ils ne doivent utiliser que des matériaux trouvés sur place. La commission s'est surtout intéressée à la protection des bords de l'Aire pendant la réalisation des œuvres, ainsi qu'à la protection de la faune et de la flore. Elle s'est également demandé si quelque chose était prévu pendant la durée de l'exposition pour protéger aussi les œuvres. Ensuite, le thème du Confi'lien a été abordé et l'ensemble des membres de la commission se sont accordés pour trouver qu'il s'agit d'un bon journal. Toutefois, certains souhaiteraient que les associations y soient plus visibles, avec une place plus importante pour se faire connaître de toute la population.

Enfin, il a été question de l'Ensemble Eole, musico-bus qui se déplace pour des animations pour les enfants (et parents) et nous les recevront en commission au printemps pour évaluer une potentielle collaboration à Confignon.

► **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 17 novembre et a discuté de l'attribution des subventions aux projets en Suisse et à l'étranger. Cela a été l'occasion de faire un point après les coupes votées par ce CM dans le cadre du budget 2021. Elle a ensuite validé les critères retenus dans l'attribution des subventions. Puis une poursuite de la discussion sur la politique sociale du logement a pris place, demandant respectivement au CA et à l'administration communale de faire un état des lieux et de fournir un état statistique et des données chiffrées sur la politique du logement.

► **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la FPE s'est réunie le 24 novembre. Il a été question du COVID et de son influence sur la crèche de Confignon. Nous sommes fiers d'avoir pu la garder ouverte pour accueillir tous les enfants qui se présentaient. Puis, des problèmes plus spécifiques ont été abordés relatifs à un enfant en difficulté, ainsi que de la création d'un groupe multi-âges à tester l'an prochain.

► **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que la FL s'est réunie 2 fois, les 11 et 25 octobre 2020. Un locataire a été reçu pour des explications sur les difficultés qu'il rencontre en lien avec le COVID, et puis, le Conseil a pris la décision d'offrir à certaines conditions et à certains commerces, une gratuité totale ou partielle de loyer.

► **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens indique que le FMV s'est réuni aujourd'hui pour discuter de la possibilité de trouver une œuvre d'art pouvant prendre place dans l'espace public. Une idée évoquée est celle de 2 sculptures qui se répondent entre l'école de Confignon et l'école de Cressy. La discussion se poursuit avec aussi d'autres propositions.

► **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 1^{er} décembre et aujourd'hui. Il a traité de l'arrivée provisoire de l'académie du Servette, mais n'a toujours pas pris de décision quant à son acceptation. Puis, un point de situation du nouveau restaurant a été fait pour une ouverture prévue en début d'été 2021.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le CIV ne s'est pas réuni.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe de la distribution d'un flyer tout-ménage résumant les contacts utiles en cas de pandémie et pour la fin de l'année. Elle mentionne également la prestation de Caddie service et ajoute qu'une aide pour la procédure d'inscription pour des courses à faire sera assurée par l'administration.

- Annulation de l'arbre de Noël des écoles : la commune offrira une attention gourmande aux enfants et dans chaque classe, une animation de Noël aura lieu.

- Seniors - repenser les occasions conviviales pour les habitant-e-s : une réflexion est menée, pour lutter contre l'isolement. A suivre.
- Événements à Cressy - suite : un groupe de suivi s'est créé avec les jeunes des locaux en gestion accompagnée, les habitants adultes, la FASE, pour se rencontrer régulièrement et faire le point sur le respect des règles. A terme, un lieu pour les jeunes sera proposé.
- SRAS : avec les plus jeunes, un contrat en gestion accompagnée a été signé, en parallèle avec la FASE.
- Questions écrites : vu la longueur des séances, il a été décidé que les questions et leurs réponses, seraient jointes au PV de la séance du CM. Les questions-réponses de la dernière séance qui n'ont pu être lues par manque de temps, seront jointes également au PV.
- Apéritif en fin de CM : toujours impossible, aussi chacun recevra un petit cadeau sous forme de produits du terroir.

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe pour le PLQ Vuillonnex/Cherpines être dans l'attente du résultat des différentes études demandées.

- Planificateur financier : en parallèle de sa révision par le canton, la commune a mandaté un expert indépendant afin de compléter les coupes d'investissement et de fonctionnement liées à la construction des nouveaux quartiers et aussi pour analyser les risques pour la commune en fonction de sa capacité financière et de sa capacité à emprunter. Ce planificateur financier servira à comparer le coût réel de la construction d'un quartier comme celui des Vergers (Meyrin) et des échanges ont déjà eu lieu entre les 2 communes.
- Voie verte : reliera Bernex au Parc de la Bâtie. Suite au COPIL du 12 novembre, nous devons discuter des mesures à intégrer au projet d'agglomération 4 pour obtenir les financements de la Confédération. Il a aussi été question d'acquisitions foncières et d'une convention intercommunale pour garantir l'homogénéité tout au long du parcours. Pour Confignon, la voie verte traverse la commune au nord du quartier de Cressy sur 200-300 mètres, sur la route de Loëx.
- Tangentielle bus : il est prévu de rencontrer l'OCT pour rediscuter du parcours. Le tracé sera réexaminé au vu de la préoccupation de la commune relative à la conservation du patrimoine arboré, ainsi que de l'impact sur la césure verte. Enfin, la sécurité à proximité de l'école de Confignon avec un tracé prévu entre l'école et un terrain de sports sera également réévaluée. Le souhait de mieux desservir le village et la Mairie a été répété et l'OCT reviendra avec une synthèse des options qui auront été discutées.
- BOC – réunion des c.a. de Bernex et Onex : le 9 novembre, une séance s'est tenue pour échanger sur les thématiques partagées et discuter de la création d'un espace intercommunal culturel à la croisée de Bernex, sur le parc freeride et sur la mobilité en zone 30. Les communes ont rédigé un courrier commun adressé au conseiller d'état en charge de la mobilité pour demander le lancement rapide d'une étude à l'échelle régionale afin de mettre à jour le plan d'action de mobilité lié aux Grands Projets et soutenir la réalisation rapide du prolongement de la ligne ferroviaire souterraine de Lancy-Pont-Rouge à Bernex, via les Cherpines. Demander aussi la création d'une ligne de bus reliant la Croisée de Confignon à la gare de Lancy Pont-Rouge, via la route du Grand-Lancy.
- TPG : depuis le 5 décembre, le réseau fonctionne à nouveau avec un horaire normal. Pour les travaux du tram 14, le terminus P+R sera supprimé du 13 décembre 2020 au 4 juillet 2021 pour être déplacé à la Croisée de Confignon. Enfin, le réseau TPG est considérablement adapté à

compter de ce dimanche et elle invite à consulter le site internet pour avoir tous les changements d'arrêts et d'horaires.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco annonce avoir 4 points à communiquer :

1.- COPIL de l'Aire et cahier de doléances : à l'initiative du canton et sur demande de certaines communes, un COPIL a été initié et une première réunion a eu lieu le 25 novembre dernier, par visio-conférence. Il a été principalement question d'organisation et de gouvernance. Un comité technique va regrouper plusieurs services de l'Etat pour travailler sur la qualité de l'eau, les incivilités, les cheminements piétons, etc... Il est prévu dans un 1er temps d'analyser les doléances, de déterminer quels services cantonaux seront impactés avant de planifier les possibilités de réaliser les actions demandées. Il est également prévu de rencontrer les associations signataires du cahier de doléances au terme de ce premier travail d'analyse. La commune est pleinement intégrée au comité technique puisque **M. Morand** y siègera. Le prochain COPIL se déroulera en début d'année prochaine.

2.- Le bassin de Paradis : le canton va réaliser en début 2021, à proximité immédiate du Pont des Marais, un bassin de dépollution des eaux de chaussée qui proviennent du tram et du TCOB. Ce bassin sera donc implanté au bord de l'Aire, au lieu-dit de Paradis et sa fonction sera double : d'une part récupérer et filtrer les eaux de pluie et d'autre part, de tamponner pour protéger les milieux sensibles des eaux de l'Aire, lors d'orages ou de fortes pluies. Concernant les aspects paysagers, le projet a été élaboré par les mandataires du TCOB, lauréats du concours de renaturation de l'Aire. Le bassin sera planté et aménagé pour favoriser le développement de la petite faune et la fonction biologique de l'ouvrage. Un défrichage de 763m² sera néanmoins nécessaire, mais les arbres seront replantés au même endroit. Puis un défrichage définitif de plus de 1000m² donnera lieu à l'arrachage d'arbres qui seront replantés à proximité. En fonction des opportunités, le service de la renaturation en profitera pour effectuer des travaux de renaturation des berges. L'autorisation de construire est en force et le canton prévoit un démarrage du chantier en début d'année. L'info chantier du canton sera relayée sur le site internet de la commune.

3.- La Place du village : des panneaux d'information proches d'un platane indiquent que des interventions ont eu lieu et expliquent la nature de l'intervention. La base de l'arbre a été dégagée, afin de visualiser l'état du collet. Préconisation a été faite de disposer de la terre végétale, voire des copeaux, à la base du tronc, afin d'alléger les racines. Ce dispositif rendra la terre plus perméable et empêchera également les chiens de venir uriner sur les troncs. Ces travaux dureront ~2 semaines et n'empêcheront pas la tenue des marchés. Enfin, un élagage a également été effectué en prévention de la chute de branches.

4.- Parc du Vuillonex : projet bénéficiant de subventions cantonales si réalisé avant 2025. Le projet devra avancer en parallèle du PLQ du Vuillonex, raison pour laquelle, la commune a rencontré le 18 novembre dernier l'OCAN, qui finance le projet. Il a été convenu de lancer un mandat d'étude parallèle à horizon automne 2021 -2022 qui débouchera sur un avant-projet et le dépôt d'une autorisation en 2023. L'objectif étant une mise en service du parc pour 2025. Le canton finance donc la totalité du projet jusqu'à sa mise en service, l'entretien du parc étant ensuite assumé par la commune. Ce sera un espace de verdure ouvert au public qui assurera une liaison verte entre la route de Chancy et le futur quartier du Vuillonex.

6. P DM 887 – Crédit d'investissement de CHF 595'000.- pour la création d'un trottoir le long du chemin de Carabot entre la route de Chancy et le chemin des Suzettes annulant et remplaçant la DM 865

Le Président rappelle que cet objet vient pour la 3^e fois devant le CM et aujourd'hui c'est pour l'omission d'un nom qu'il est à l'ordre du jour.

Mme Gabus-Thorens précise que ce projet a été voté et accepté et le trottoir fait. Lors de la première présentation, le RF a refusé la délibération, car le nom des propriétaires n'y figurait pas. Lors de la représentation au CM, on s'est aperçu qu'il manquait encore un propriétaire, d'où le vote de ce soir avec une délibération complète.

Le Président propose donc de voter sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis. Puis s'agissant de la 3^e fois, il est proposé de voter sur le siège.



Législature 2020-2025

Délibération N° 887

Séance du Conseil municipal du **8 décembre 2020**

CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 595'000.- POUR LA CREATION D'UN TROTTOIR LE LONG DU CHEMIN DE CARABOT ENTRE LA ROUTE DE CHANCY ET LE CHEMIN DES SUZETTES ANNULANT ET REMPLACANT LA DM 865

- Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la charte d'aménagement du quartier de Cressy de 2001 indique que le chemin de Carabot est un des trois accès principaux au quartier
- Vu les discussions engagées depuis plusieurs années avec la Commune de Confignon pour réaliser cette troisième porte d'entrée du quartier de Cressy et l'étude lancée conjointement en septembre 2009 pour l'aménagement de ce chemin
- Vu le projet adopté puis déposé en autorisation de construire à la fin de l'année 2015 (DD 108288/1), après l'étude des nombreuses variantes proposées par le bureau d'ingénieurs civils mandaté et les négociations avec les riverains impactés
- Vu l'accord des services de l'Etat pour radier les servitudes existantes grevant les parcelles le long du projet, la fixation d'un prix du terrain à CHF 250.- / m² et la prise en charge des frais d'actes inhérents aux accords par les communes de Confignon et de Bernex
- Vu l'autorisation et l'entrée en force du projet à ce jour
- Vu la clé de répartition admise entre les communes, identique à celle admise pour tout le quartier de Cressy, à savoir 30% pour Bernex et 70% pour Confignon
- Vu les dossiers de mutation 8/2018 et 16 à 19/2018 de Bernex (dossier 216075as) établis par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels, en date du 5 juin 2018
- Vu les projets d'actes notariés établis par M^e Karim Messali, en date du 6 mars 2019
- Vu les demandes de compléments de la part du Registre Foncier pour permettre la réalisation des dossiers de mutation 8/2018 et 16 à 19/2018 de Bernex et Confignon
- Conformément aux articles 30 et 50 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'annuler la délibération N° 865 du 10 décembre 2019
2. D'approuver la demande de crédit DM 887 portant sur la création d'un trottoir le long du chemin de Carabot entre la route de Chancy et le chemin des Suzettes
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement brut de CHF 595'000.- destiné au mandat décrit sous chiffre 1, pour la part de 70% à verser à la commune de Bernex, pilote des travaux, pour la réalisation d'un trottoir au chemin de Carabot conformément à la clé de répartition pour le quartier de Cressy
4. De donner autorisation à la commune de Bernex, pilote du projet, la réalisation des transactions suivantes pour la réalisation du trottoir :
 - a. De diviser la parcelle N° 8124, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 1000 m², propriété de Monsieur Vincent Paul Alfred VARIN, en 2 sous-parcelles N°s 8842 et dp8843, selon le dossier de mutation N° 16/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - b. D'incorporer la parcelle N° dp8843 au domaine public communal de Bernex.
 - c. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8843, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 23 m², propriété de Monsieur Vincent Paul Alfred VARIN, pour un montant de CHF 5'750.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.
 - d. De diviser la parcelle N° 2328, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 1669 m², propriété de Madame Thérèse Marguerite TAPPY née MONNERAT, en 2 sous-parcelles N°s 8844 et dp8845, selon le dossier de mutation N° 17/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - e. D'incorporer la parcelle N° dp8845 au domaine public communal de Bernex.
 - f. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8845, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 9 m², propriété de Madame Thérèse Marguerite TAPPY née MONNERAT, pour un montant de CHF 2'250.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.
 - g. De diviser la parcelle N° 7988, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 961 m², propriété de Monsieur Damien Giovanni Antonio SIGISMONDI et Madame Aline Valérie SIGISMONDI née BREGUET, en 2 sous-parcelles N°s 8846 et dp8847, selon le dossier de mutation N° 18/2018 (dossier 21'6075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - h. D'incorporer la parcelle N° dp8847 au domaine public communal de Bernex.
 - i. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8847, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 41 m², propriété de Monsieur Damien Giovanni Antonio SIGISMONDI et Madame Aline Valérie SIGISMONDI née BREGUET, pour un montant de CHF 10'250.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.

- j. De diviser la parcelle N° 2061, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 869 m², propriété de Monsieur Bernard François COLLOMB, en 2 sous-parcelles N°s 8848 et dp8849, selon le dossier de mutation N° 19/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - k. D'incorporer la parcelle N° dp8849 au domaine public communal de Bernex.
 - l. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8849, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 9 m², propriété de Monsieur Bernard François COLLOMB, pour un montant de CHF 2'250.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.
 - m. De diviser la parcelle N° 10'964, de la commune de Confignon, sise à Cressy, de 1404 m², propriété de Madame Rima FAKHRAN et Monsieur Rafic FAKHRAN, en 2 sous-parcelles N°s 10'964a et 10'964b, selon le dossier de mutation N° 8/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - n. D'incorporer la parcelle N° 10'964b au domaine public communal de Confignon.
 - o. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° 10'964b, de la commune de Confignon, sise à Cressy, de 46 m², propriété de Madame Rima FAKHRAN et Monsieur Rafic FAKHRAN, pour un montant de CHF 11'500.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.
5. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous rubrique No 61.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Confignon dans le patrimoine administratif.
 6. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figurent au budget de fonctionnement depuis 2018 sous rubrique No 62.331.
 7. De demander au Conseil administratif de solliciter le Fonds Intercommunal d'Equipeement (FIE) pour une éventuelle participation au financement de cet aménagement.
 8. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à ces opérations vu le but d'utilité publique de celles-ci.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La DM 887 est approuvée à l'unanimité.
--

7. P DM 888 -Crédit d'investissement de CHF 20'000.- TTC pour la refonte du site internet communal

Mme Gabus-Thorens indique que l'exposé des motifs reflète la demande qui figure au plan des investissements pour une refonte du site internet. Une meilleure praticabilité pour les utilisateurs et pour le personnel communal constitue la première amélioration, de même qu'une utilisation plus facile pour les téléphones portables et des contenus plus fournis. Ce montant de CHF 20'000.- comprend aussi deux jours de formation.

Le Président propose alors de passer au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier propose un renvoi en commission culture et communication pour un travail sur le cahier des charges et sur les attentes liées à ce futur site. Enfin, il demande que les points de maintenance et de mise à jour du site, absents dans l'exposé des motifs, soient examinés et expliqués.

M. Marti déclare être d'accord avec les arguments de **M. Fournier** et ajoute vouloir recevoir le mandataire pour mieux comprendre le travail prévu. Pour le volet financement, il demande le renvoi aux Finances.

Le Président propose alors de passer au vote sur le renvoi en CCC, puis sur le renvoi en CFAS.

Le renvoi en CCC est accepté à l'unanimité. Le renvoi en CFAS est accepté par 14 oui et 4 non.

8. M 148 – L'Aire poumon de Confignon (retour de commission CDEE)

Le Président passe la parole au président de la CDEE.

M. Reverchon précise qu'en commission, une intégration de la motion 154 a été décidée et qu'une fusion des deux motions a été acceptée à l'unanimité. L'invite de la M148 est acceptée avec l'amendement suivant : « de coordonner avec les communes concernées un meilleur encadrement de la zone en vue du maintien et du bon développement de la biodiversité ».

La commission a accepté cette motion à la majorité et la préavisée favorablement à l'unanimité.

M. Mazzola rappelle que ce sujet date de l'été et il se réjouit que les choses commencent à bouger. Il invite néanmoins à renvoyer cette motion au CA comme un encouragement à se joindre à la démarche coordonnée, voire à demander aux différents CA des différentes communes concernées de se joindre pour se faire entendre.

Le Président le remercie et propose de passer au vote de la motion.

 Commune de Confignon	Motion	M148
--	---------------	-------------

Motion présentée par Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Félicien Mazzola, Julie Peradotto, Frédéric Reverchon, Vincent Tournier

Date de dépôt : 9 septembre 2020

Date de traitement : 8 décembre 2020

L'Aire, poumon de Confignon

Considérant:

- La volonté à l'unanimité des commissionnaires de la CDEE de fusionner les motions 148 et 154 (cf. PV de la CDEE du 24 novembre 2020);
- le succès de la renaturation entreprise par l'Etat;
- les mesures de protection, voire de classement, actuellement en cours;
- l'attachement fort de la population à cette zone naturelle, encore confirmé lors du confinement du printemps;
- l'intérêt biologique de la zone, notamment en termes de biodiversité;

- les préoccupations émises en juin par les milieux piscicoles au sujet de pollutions accidentelles mais aussi chroniques (cf. photos jointes);
- les préoccupations émises par les habitantes et habitants, y compris via des questions au sein de ce Conseil municipal en début d'année.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

- d'entreprendre toutes les démarches pour diminuer les pollutions, notamment celle de l'agriculture locale;
- d'approcher le Conseil d'Etat, en concertation avec les communes concernées (Perly, Bernex, Plan-les-Ouates, Onex, Lancy), afin qu'il entreprenne vis-à-vis des collectivités publiques françaises les démarches nécessaires à améliorer la qualité des eaux en aval de la frontière;
- de coordonner avec les communes concernées un meilleur encadrement de la zone en vue du maintien et du bon développement de la biodiversité;
- de s'assurer auprès des prestataires comme les SIG, que les mesures nécessaires soient prises afin qu'un accident comme celui de ce printemps (rupture de canalisation) n'arrive plus dans ce milieu naturel;
- de présenter d'ici au printemps 2021 un plan d'action planifié qui réponde à ces invites.
- de demander à l'OCEau de suivre mensuellement la qualité de l'eau comme en bénéficie par exemple l'Allondon et d'étudier la possibilité de mesurer la qualité de l'eau en temps réel.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La motion M148- L'Aire poumon de Confignon est acceptée à l'unanimité.

9. M 158 – Proposition de motion – Adhésion au groupe de confiance, déposée par Voix de Gauche (objet reporté de la séance précédente)

M. Mazzola souligne que ce groupe existe de longue date au sein de l'Etat et s'est développé avec des institutions parapubliques de grande taille, mais aussi avec Anières. Comme cette dernière, Confignon est une commune qui grandit et son administration est appelée à changer afin de déjouer les problèmes en amont. C'est le rôle de ce groupe de confiance qui permet aux collaborateurs des administrations publiques de faire appel à ce tiers pour trouver des solutions ou apporter de l'aide en cas de problèmes. Il propose de renvoyer cette motion au CA, sa pertinence devant être évaluée par le service des RH, sinon un renvoi au CM. Il ne pense pas qu'un renvoi en commission soit adapté.

Le Président propose de passer au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier juge cette question intéressante et mérite de s'y attarder plus que par un vote du CM pour un renvoi au CA. Il propose donc un renvoi en CFAS qui sera l'occasion de présenter la politique en matière de RH et les outils déjà à disposition des employés pour assurer une qualité de vie au travail.

M. Francey propose également un renvoi en CFAS et ajoute que la commune devrait proposer ce type de service à ses employés ou alors de pouvoir recourir à des médiateurs externes. Un renvoi en commission permettra d'évaluer la meilleure solution pour Confignon.

M. Marti relève que nous sommes encore dans une commune à taille humaine appelée à grandir, il recommande également un renvoi en CFAS. D'autres solutions pourraient également être étudiées.

Le renvoi de la M 158 -Adhésion au groupe de confiance en CFAS est accepté par 14 oui et 4 abstentions.

10. M 159 – Proposition de motion – Le bois : de nos forêts à nos constructions, déposée par Voix de Gauche (objet reporté de la séance précédente)

M. Knight souhaite mettre l'accent sur l'utilisation du bois dans les constructions, comme ressource locale pour des constructions pérennes et de qualité. Il s'agit d'explorer les utilisations de cet élément dans les constructions, tout en respectant les espaces verts. Une utilisation raisonnée de cette ressource économique et écologique apportera aussi des bienfaits sociaux. Le bois est un élément essentiel à prendre en compte dans la construction d'un avenir plus durable.

M. Mazzola ajoute qu'avec cette motion c'est un exemple d'économie circulaire qui vous est présenté. En partant des forêts jusqu'aux bâtiments construits, c'est la volonté d'amener la thématique non plus de comment construire, mais aussi comment gérer nos forêts. Il semblerait que la commune n'ait pas de plan de gestion de ses forêts et nous ne savons même pas si celles-ci ont été remises en délégation à l'Etat. Le but est donc d'explorer ces aspects et d'avoir des réponses sur ceux-ci.

Le Président propose de passer au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Reverchon trouve que cette motion mérite d'être approfondie. Il semble qu'une cartographie des zones boisées existe déjà, mais une étude des implications réelles reste à faire, aussi il propose un renvoi en CDEE.

Le renvoi de la M 159 en CDEE est accepté par 16 oui et 2 abstentions.

11. R 161 – Proposition de résolution - #evacuerMAINTENANT, déposée par Voix de Gauche (objet reporté de la séance précédente)

M. Mazzola rappelle que cette proposition de résolution fait suite à un incendie dans le camp de Moria, en Grèce, où des gens se trouvent en détresse absolue. Elle fait suite aussi à une position des grandes villes qui ont demandé à la Confédération d'entrer en matière sur l'ouverture des frontières pour un contingent de réfugiés. Seules quelques dizaines d'enfants mineurs ont pu en bénéficier ce qui ne correspondait pas du tout à l'urgence de la situation. Connaissant le poids des communes en Suisse, il est apparu que l'on pourrait créer un appel politique auprès de la Confédération pour accepter un contingent et envoyer un signal clair que nous sommes prêts à faire un geste de solidarité en proposant un accueil à ces personnes.

Le Président propose alors de passer au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité des partis.

M. Fournier souligne que le PDC est attaché au fédéralisme, à la séparation des compétences. Manifestement, ce n'est pas aux communes de s'occuper de la politique migratoire de notre pays. Puis, suite à l'initiative de plusieurs villes, un brouillage du message porté au secrétariat à l'immigration en est résulté. Enfin, au niveau de la commune, celle-ci agit comme elle le peut au travers d'aides ou de soutiens financiers. Il lui semble que c'est là le véritable levier pour la commune pour les problèmes humanitaires. Cette résolution lui semble donc à côté des compétences de la commune, il propose en conséquence de la classer.

Mme Froidevaux tient à dire que les membres de Demain Confignon sont également choqués par la situation des réfugiés des îles grecques et qu'ils sont sensibles à la problématique des réfugiés dans son ensemble. Il leur paraît opportun de mettre cet objet à l'OJ de la commission CSSV pour évaluer

dans un 1^{er} temps ce que fait déjà la commune aujourd'hui. Nous accueillons déjà une famille de réfugiés, il faut donc évaluer nos capacités à en accueillir de nouveaux. Selon le plan fédéral, nous sommes censés en accueillir 1, mais nous pouvons peut-être faire mieux tout en respectant notre budget. Sur cette base, Demain Confignon souhaite étudier la situation et ne pas adopter de position dogmatique. Elle propose donc de refuser cette résolution.

M. Marti précise que la résolution est refusée, mais nous demandons à la CSSV de se saisir de cette problématique pour un traitement plus global et indépendamment de la résolution.

M. Tournier rappelle que pour VdG il est important de respecter l'esprit du fédéralisme, mais il est aussi important de soutenir certaines démarches, d'un point de vue moral au moins. Dès lors, nous demandons de voter sur le siège cette résolution qui est une déclaration d'intention.

M. Mazzola entend que l'on dit que ce problème ne relève pas de la tâche de la commune. En effet, il ne s'agit pas de gérer les migrations aux frontières. Néanmoins les réfugiés qui arrivent en Suisse ne sont pas pris en charge par une sorte de « nuage » que l'on nomme la Confédération. Ils sont hébergés dans des communes selon une répartition. Cette résolution se veut un symbole, un geste politique, qui correspond à nos compétences. Seulement, les commissions ne peuvent s'autosaisir et renvoyer à plus tard, cela nous empêche de faire ce geste. Il recommande donc d'accepter cette résolution sur le siège.

Le Président demande donc de voter sur le siège ce qui est accepté à l'unanimité. Puis il passe au vote de la résolution.

La R 161 est refusée par 6 oui, 11 non et 1 abstention.
--

12. R 162 – Proposition de résolution – Préservons le patrimoine arboré à Cressy, déposée par Demain Confignon (objet reporté de la séance précédente)

M. Reverchon explique que Demain Confignon a déposé cette résolution, car il s'agit de la dernière possibilité politique de défendre un cordon boisé important. Une pétition en septembre avait déjà abordé ce thème avec une menace imminente d'abattage de 26 arbres de ce cordon boisé. Il s'agit donc de donner un signal politique clair à Cressy pour la préservation des arbres, pour le maintien de la diversité locale et pour le maintien de la qualité de vie du quartier. De plus, cette résolution est en cohérence avec la volonté de la commune de reverdir le quartier, via le périmètre de l'école. Enfin, le PLQ d'origine de Cressy préservait ces arbres, mais une dérogation le condamne aujourd'hui du fait de l'emprise d'une construction. Et finalement, le remplacement de sujets âgés par des sujets jeunes ne fonctionne pas vraiment, comme nous le savons aujourd'hui, par manque du volume suffisant de terre nécessaire à une telle opération. Il propose donc un vote sur le siège.

Le Président demande donc de voter sur l'entrée en matière ce qui est accepté à l'unanimité des partis.

M. Reverchon demande de voter sur le siège.

M. Tournier comprend l'intention de cette résolution, mais souhaite partager une réflexion sur le centre du village. Dans la volonté d'intention de préserver un patrimoine arboré, il apparaît curieux de réserver cette intention sur un seul quartier de la commune. Il faudrait donc parler de la préservation du patrimoine arboré sur Confignon et non juste sur Cressy. Pour en parler et mieux requalifier et définir les tenants de cette résolution, il propose un renvoi en CDEE.

M. Eugster rappelle que la position du CM sur ce point était de 12 voix contre 6 pour un ajournement dans l'attente du traitement de ce dossier devant la justice. Le CA a d'autre part rappelé le principe de la séparation des pouvoirs lors du dernier CM comme fondamental pour la démocratie. Aujourd'hui, si le CM accepte cette résolution, il oublie que 2 expertises se contredisent quant à l'état de santé de ces arbres. Enfin, il faut également rappeler notre responsabilité en cas d'accident. Il demande de laisser la justice faire son travail et par conséquent de refuser cette résolution.

Le Président propose de voter maintenant sur le siège qui est accepté par 14 oui, 2 non et 2 abstentions

Il ouvre le débat.

M. Kormann constate que cette résolution renvoyée le mois dernier, revient à peine modifiée, et lui paraît à la fois dangereuse et trompeuse. Trompeuse, car elle prétend préserver le patrimoine arboré de Cressy et, en tant qu'habitant de Cressy, il peut dire que ce patrimoine ne se réduit pas à une simple petite bande d'arbres sur le dernier terrain constructible. C'est bien sûr plus que cela. Il faudrait plutôt parler du patrimoine arboré de Cressy dans son ensemble dans l'intitulé, pour ne pas être trompeur. Puis, en supposant l'acceptation de cette résolution, il s'agit de soutenir *toute action* des citoyens en faveur du patrimoine arboré. Nous donnerions donc un blanc-seing à toute action, légale ou illégale, pour empêcher l'abattage de ces arbres, sis sur une propriété privée et sur un terrain où une autorisation de construction a déjà été accordée. Il ne souhaite pas pour sa part se retrouver dans les médias et devant la population de son quartier, comme ayant soutenu des actions d'éco terrorisme ou avec des personnes venues s'attacher à des arbres sur un terrain privé. Il lui paraît donc dangereux de dire que nous voulons protéger des arbres tout en laissant place à des actions citoyennes dont nous ne connaissons ni les finalités, ni les intervenants. Il demande donc au CM de ne pas s'embarquer dans cette voie et de refuser la résolution.

Mme Peradotto s'étonne de voir que les arbres suscitent autant d'émoi alors que le CM vient de refuser une intention de soutien aux familles des camps de réfugiés. Elle pense donc qu'il faut refuser cette résolution.

Mme Tornare s'étonne de ce qu'elle entend, car elle trouve que l'on joue sur les mots. Elle ne se prononce pas sur le fait que la résolution soit bien écrite ou pas, mais elle ne la pense pas trompeuse, car ce dont il est question ici, c'est que ce qui avait été accepté comme déclassé pour construire ne comprenait pas cette bande d'arbres.

Le Président relève que le renvoi concernait la pétition et la discussion sur celle-ci avait été ajournée à la décision d'un tribunal dans cette affaire.

M. Mazzola informe que cette résolution a créé un débat au sein de VdG avec des positions nuancées pour finalement se rejoindre sur les éléments évoqués par **M. Kormann**, à savoir le « toute action » et la définition du patrimoine arboré. D'où notre demande de renvoi en commission pour pouvoir amender ce texte et réfléchir à la problématique de manière large, aussi bien que précise. Avec ce refus, on se retrouve à devoir dire oui ou non.

M. Fournier rappelle que la pétition a été ajournée, le CM n'a donc pas refusé formellement et c'est plutôt mauvais joueur que de revenir sur le même sujet avec une résolution. Dans l'absolu, poser une résolution plus générale sur le patrimoine arboré de la commune aurait pu s'avérer plus judicieux. Verdir le préau de Cressy, végétaliser la Place du village, sont des initiatives qui auront un impact réel et pour ce cas précis, laissons la justice suivre son cours.

M. Reverchon relève qu'il s'agit de maintenir un cadre de vie dans le quartier et faut-il le répéter, replanter des arbres n'est pas la solution, car ils ne repoussent pas faute de suffisamment d'espace disponible. Il ne met pas en concurrence les arbres et les hommes, mais constate que le besoin de nature est primordial pour un bon développement de l'être humain. Ce qu'il ne comprend pas, c'est que malgré les possibilités de préserver un cordon boisé, on ne s'engage pas politiquement pour un maximum d'arbres dans le quartier. Nous sommes contraints par le réchauffement climatique à avoir un maximum d'arbres dans le milieu urbain, alors pourquoi abattre des arbres pour un parking. De plus l'urbanisation de la commune tend à moins de voitures, plus de vélos et donc moins de parkings. Nous devrions donc être cohérents et soutenir cette résolution, en conformité avec le PLQ qui prévoyait de conserver ce cordon boisé. Un appui du CM pour aller dans cette voie verte est donc demandé et merci de voter oui à cette résolution.

Le Président passe au vote de la résolution.

13. R 163 – Proposition de résolution – Garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire, déposée par Demain Confignon (objet reporté de la séance précédente)

M. Reverchon explique qu'il s'agit d'une résolution intercommunale, déjà votée et acceptée par Onex, Bernex, Lancy et PLO, demandant une coordination pour donner du poids à cette démarche. Il s'agit de demander au Conseil d'Etat d'agir et au CM de se joindre aux communes riveraines de l'Aire.

L'idée de base est que pour l'Aire vive, il faut de l'eau propre en quantité suffisante pour que l'écosystème puisse fonctionner, notamment en été. Il rappelle par ailleurs que nous en sommes à la 3^e pollution à Genève et à la 2^e en France pour cette année. Des pollutions chimiques récurrentes ont appauvri la biodiversité aquatique et la résolution demande très précisément au Conseil d'Etat genevois de prendre une série de mesures pour garantir une qualité de vie équilibrée et une rivière vivante. Demain Confignon demande au CM de voter cette résolution afin de garantir cet élan intercommunal.

Le Président demande donc de voter sur l'entrée en matière ce qui est accepté à l'unanimité des partis.

M. Francey demande le renvoi en CDEE, ne disposant pas des éléments suffisants pour voter sur le siège.

M. Fournier rappelle le vote antérieur d'une motion portant pratiquement sur le même sujet ; puis la conseillère administrative en charge a mentionné en début de séance un état de la nouvelle structure mise en place, ainsi que de sa gouvernance et de son lien étroit avec le CE. Il se demande donc en quoi cette nouvelle résolution apportera quelque chose de supplémentaire à tout ce dispositif ambitieux ?

M. Reverchon répète qu'il s'agit d'une démarche intercommunale de toutes les communes riveraines, commencée le 27 mai, destinée à montrer la cohésion des communes sur cet objet.

M. Tournier rejoint **M. Fournier** sur le fait que cette question semble déjà en voie de traitement, qu'elle rejoint la M148 qui aborde déjà la question de la coordination. Cette résolution n'amène rien de plus que du détail, qui lui échappe un peu, n'étant pas spécialiste de l'état de l'eau. Il conviendrait donc de classer cette résolution.

Le Président propose un vote sur le siège qui est accepté par 8 oui, 1 non et 9 abstentions.

M. Fournier revient sur l'aspect de concertation évoqué par **M. Reverchon** pour demander à la conseillère administrative en charge de bien vouloir répéter ce qu'elle a dit lors de sa prise de parole sur l'Aire et répéter qu'une démarche, rassemblant toutes les communes concernées et le CE, a déjà été entreprise.

Mme von Gunten-Dal Busco confirme que les communes faisant partie du COPIL sont bien celles traversées par l'Aire et qu'il existe aussi une volonté d'y adjoindre les communes françaises.

M. Mottier pense que rendre formellement publique l'acceptation de cette résolution marquera de manière tangible notre solidarité avec les communes qui l'ont déjà acceptée.

Mme Uldry Frossard souligne l'énorme travail effectué par **M. Reverchon** qui a été à l'initiative de cette résolution intercommunale, qui a contacté toutes les communes, a organisé une séance avec les c.m. des autres communes, avec pour résultat que toutes les communes l'ont votée. Il serait donc paradoxal que la commune initiatrice, qui a réuni tout le monde sur ce dossier, soit justement celle qui la classe sans autres. Etonnant.

Le Président propose de voter la résolution.

 Commune de Confignon	Résolution	R163
--	-------------------	-------------

Proposition présentée par Demain Confignon

Martin Barcellini, Cornelia Froidevaux, Frédéric Reverchon, Christian Marti, Pierre-Alain Mottier, Julie Rieder et Yvette Tornare

Date de dépôt : 29 octobre 2020

Date de traitement : 8 décembre 2020

Garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire

Vu le manque d'eau chronique de cette rivière due à une mauvaise gestion des eaux, à des pompages abusifs, à l'assèchement des sources, à l'étanchéisation des sols,

Vu les pollutions chroniques et accidentelles récurrentes depuis des décennies,

Vu la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991,

Vu les art. 16, 43 et 44 de la Loi sur les eaux (LEaux-GE) du 5 juillet 1961,

Vu la Stratégie Biodiversité Genève 2030, adoptée par le Conseil d'Etat le 21 février 2018,

Vu que l'Aire a reçu en 2016 le 1er Prix du paysage du Conseil de l'Europe pour la Renaturation du cours d'eau de l'Aire,

Vu que l'Aire et son vallon, que partagent 9 communes genevoises, sont un réservoir de biodiversité ainsi qu'un poumon de verdure, de promenade et de fraîcheur apprécié de ses habitant.e.s

Vu les résolutions similaires à celle-ci en cours de révision et/ou d'adoption par les Conseils municipaux des communes riveraines de l'Aire,

Pour ces motifs, le Conseil Municipal demande au Conseil d'Etat genevois :

Par 10 oui, 2 non et 6 abstentions sur 18 CM présents,

d'assurer une qualité d'eau qui permette une vie aquatique équilibrée ;

de garantir un débit minimum de 100 l/s en aval des pertes de Perly-Certoux ;

de développer un plan de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant ;

d'établir un calendrier avec un échéancier à 2, 5 et 10 ans des actions à entreprendre ;

d'augmenter l'espace naturel dévolu à la rivière de ses sources à la ville, au-delà de l'espace de la renaturation prévu.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La R 163 est acceptée par 10 oui, 2 non et 6 abstentions.

14. R 166 – Proposition de résolution – Adhérons aux objectifs du Manifeste pour la nature et le paysage de Genève, déposée par Frédéric Reverchon

M. Reverchon résume l'idée générale de cette résolution qui est de prendre mieux en compte notre patrimoine naturel et paysager et pour la commune de mieux considérer les enjeux environnementaux prioritaires. Les 21 mesures du Manifeste permettent de mieux prendre en compte la qualité de notre environnement naturel et certaines de ces mesures ont déjà rencontré l'approbation du CM, même si c'était de justesse. Il souhaite donc pouvoir discuter de cette démarche et découvrir les 21 mesures prioritaires déposées par les associations, il y a presque un an.

Le Président demande donc de voter sur l'entrée en matière ce qui est accepté à l'unanimité des partis.

M. Reverchon demande un renvoi en CDEE pour les raisons qu'il vient d'expliquer.

M. Fournier partage cette position et soutient un renvoi en commission pour passer en revue ces mesures. Il relève que la mesure 19 prévoit de renforcer les capacités du personnel de la Petite enfance, alors que Demain Confignon avait proposé de couper CHF 40'000.- dans ce budget ! Néanmoins, il reconnaît que la plupart de ces mesures sont très intéressantes et méritent d'être étudiées.

Le Président propose de voter le renvoi en CDEE.

Le renvoi en CDEE est accepté à l'unanimité des 17 présents.

15. M 167 – Proposition de motion – Création d'une patrouille scolaire, déposée par Vincent Tournier et Félicien Mazzola

M. Tournier rappelle que les routes de Confignon menant aux écoles n'offrent pas la sécurité que nous voulons. L'aide que peut apporter une patrouille scolaire constitue une partie de la réponse que VdG a décidé d'apporter à la sécurité. Mais c'est aussi une présence, de la prévention, du lien possible. De façon à pouvoir étudier plus finement cette nouvelle prestation et envisager de l'intégrer à l'échelle de la commune, il propose un renvoi en CFAS.

Le Président demande donc de voter sur l'entrée en matière ce qui est accepté à l'unanimité des partis.

M. Mazzola soutient le renvoi à la CFAS, qui est en concordance avec l'exemple de la police municipale de Bernex qui travaille déjà en synergie avec les patrouilles scolaires. Cet aspect de coordination avec la police est pertinent puisque la police intervient déjà aux alentours des écoles pour des questions de mobilité et de sécurité.

M. Mottier reconnaît que la plupart des habitants qui ont des enfants scolarisés sont préoccupés par la sécurité de leurs enfants se rendant à pied à l'école. Demain Confignon estime que cela mérite une approche globale pour la meilleure solution possible. La réflexion sur les patrouilles scolaires doit aussi être incluse dans un examen global de la sécurité, incluant l'aménagement des chemins, l'organisation d'un Pédibus, la mise en place des nouvelles zones 30. Pour ces raisons, le renvoi en CAM est demandé.

M. Fournier propose des renvois complémentaires en CSSSV et après discussion avec la CFAS où une séance commune est déjà agendée pour traiter de la Police municipale, un renvoi en CFAS également.

Le Président propose donc de voter les renvois en commissions CFAS, CSSSV et CAM. Puis ce sera aux présidents des commissions de s'arranger entre eux pour tenir éventuellement des commissions conjointes.

Le Président propose de voter les renvois en commissions.

Le renvoi en CFAS est accepté à l'unanimité.

Le renvoi en CAM est accepté par 11 oui.

Le renvoi en CSSSV est accepté par 12 oui.

16. Pétition pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques

Le Président lit la pétition reçue le 6 novembre et munie de 7 signatures, demandant d'accepter des réfugiés des îles grecques et de transmettre la décision au Conseil fédéral.

M. Mazzola propose un renvoi au CA et il rappelle que pour lui, des gens qui meurent en mer en Europe méritent d'être accueillis.

M. Fournier propose un renvoi à la CSSV, mais il relève le peu de signataires de Confignon au nombre de 3.

Mme Froidevaux rappelle que ce sujet tient à cœur de Demain Confignon, mais comme dit précédemment, un renvoi de la problématique en CSSV paraît le bon outil pour voir ce qui pourrait être fait en plus et pour aborder le dossier de façon plus pragmatique. Elle rappelle que la position est de traiter le sujet, mais pas de classer la pétition. Un renvoi en CSSV est donc demandé.

Le Président propose de voter les renvois, au CA et à la CSSV.

Le renvoi au CA est refusé par 6 oui, 10 non et 2 abstentions.
Le renvoi en CSSV est accepté à l'unanimité.

17. QE 160 – Question écrite – Critères et modalités d'attribution des places de marché, déposée par Voix de Gauche (objet reporté de la séance précédente)

Le Président lit la question déposée par VdG et signée par **MM. Leutwyler et Mazzola**. Une réponse écrite devra être faite.

Puis, concernant les réponses apportées à de précédentes questions, **le Président** procède à leur lecture. Il s'agit des questions 146 – Publicité dans l'espace public, 150 – Taux d'activité professionnelle des conseillères administratives et 151 – Adjudication du mandat d'architecte pour l'annexe de la Mairie.

18. Questions

M. Tournier souhaite revenir au début de l'OJ et plus particulièrement sur Les Evaux et l'académie du Servette. Sa compréhension de la situation est qu'il y a des informations qui circulent, mais sans savoir d'où elles proviennent. Pour éviter des rumeurs, il aimerait encourager le CA à communiquer au CM le plus d'informations possibles afin que nous puissions nous positionner au plus tôt sur cette question. Et son souhait est de pouvoir renvoyer la proposition de résolution reportée en commission afin d'auditionner toutes personnes utiles. C'est manifestement impossible et il le regrette.

Le Président partage ses regrets et le débat aura donc lieu le 2 février 2021.

Mme von Gunten-Dal Busco répète qu'elle communique déjà beaucoup sur ce sujet, mais qu'aucune décision n'a encore été prise en l'absence du résultat des différentes études. Rien n'est caché.

Mme Froidevaux demande si ce sujet fera l'objet d'une décision du CM ou s'il sera consulté ?

Mme von Gunten-Dal Busco répond qu'a priori ce sujet ne relève pas des compétences du CM selon la LAC et c'est la Fondation des Evaux, personnalité à part entière, qui gèrera ce dossier.

M. Mazzola rappelle brièvement l'historique du lieu avec un terrain appartenant à l'Etat, une création de la Fondation des Evaux avec 4-5 communes, au pro rata de l'investissement dans le fonctionnement.

Pour la commune de Confignon, elle dispose d'un siège sur 11. Il demande si un timing de la visibilité pourrait néanmoins être communiqué et quelles seraient les prochaines étapes ?

Mme von Gunten-Dal Busco répète que le résultat de différentes études est attendu, puis les CA des communes auront la possibilité de se déterminer avant que le Conseil de Fondation rende sa décision. Le timing initial était un déménagement de l'académie du Servette en juin, mais il n'est pas sûr que les délais puissent être tenus.

M. Mazzola a une question pour **Mme Uldry Frossard** relative à la motion OFROU or not OFROU, déposée sous l'ancienne législature et qui n'a à ce jour fait l'objet que de réponses partielles et orales. Il relance donc le sujet pour obtenir une réponse plus explicite.

Puis, concernant la zone 30, une question a été déposée en janvier 2020 et la réponse est toujours attendue pour savoir où nous en étions.

Enfin il a une dernière question orale relative au chemin de Sous-le-Clos, angle chemin des Hutins, demandant à ce que le passage soit dégagé pour plus de visibilité et s'inquiétant de la vitesse des voitures à cet endroit.

Mme Uldry Frossard réponds que pour l'OFROU, des réponses avaient été apportées par le CA de l'ancienne législature. Si des compléments de réponse sont nécessaires, une réactivation de la question sera lancée et des informations complémentaires sur les indemnités prévues vous seront apportées. Puis, concernant la zone 30, un appel d'offres a été lancé auprès de plusieurs bureaux pour faire un diagnostic et obtenir les certificats de conformité et procéder éventuellement à des aménagements complémentaires nécessaires. Ce mandat ne pourra être financé par le budget de fonctionnement, une demande de crédit d'investissement vous sera donc présentée en février. Enfin, pour le chemin de Sous-le-Clos, elle prend note et reviendra plus tard.

19. Propositions individuelles et divers

Le Président informe que le Bureau a été en copie d'un courrier de l'ASC envoyé à l'OFROU et à M. Dal Busco pour demander la couverture de l'autoroute dans la plaine de l'Aire.

M. Knight revient sur la possibilité d'explorer une prise de PV par des jeunes de la commune pour avoir un peu d'argent de poche.

Le Président informe que ce point sera repris par le Bureau.

Le Président lève la séance à 23H05.



Martin BARCELLINI

Président



Félicien MAZZOLA

Secrétaire

Annexes : Réponse aux questions écrites n° 146, 150, 151 et 152

 Commune de Confignon	Réponse question écrite	QE146
---	---------------------------------------	---------------------

QE 146 : publicité dans l'espace public, quid des campagnes politiques ?

Avec la campagne en vue des élections municipales, Confignon a vu fleurir toutes sortes d'affichages plus ou moins domestique ou sauvage.

Etant donné l'importance de conserver une certaine mesure dans l'utilisation de l'espace public, que ce soit en matière d'affichage politique mais surtout d'affichage publicitaire commercial, et considérant que la Loi sur les procédés de réclame (LPR) approuvée le 9 juin 2000 par le Grand Conseil spécifie que l'autorité compétente pour délivrer des autorisations d'affichage est la commune (art. 5), mais aussi que les communes peuvent se doter d'un concept directeur en la matière (art. 12) ;

Le groupe Voix de Gauche demande au Conseil administratif comment est réglée la question de l'affichage politique sur l'espace public et plus largement s'il existe un règlement communal ou un concept directeur permettant d'offrir une base municipale claire permettant de réguler les procédés de réclame sur la commune.

Réponse à la question

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Selon l'art. 3 LPR, n'est pas soumis à autorisation l'affichage politique gratuit soumis à la législation sur l'exercice des droits politiques, à savoir l'affichage sur les espaces prévus par la commune.

A l'inverse, l'affichage hors lieux réservés par la commune est soumis à autorisation.

Actuellement il n'existe pas de concept directeur sur les procédés de réclames à Confignon.

Ce concept est parfois élaboré lors des renouvellements des concessions d'affichages ou pour permettre de refuser les demandes de publicités situées sur des domaines privés mais visibles depuis le domaine public.

Pour la question de l'affichage politique qui s'effectue souvent de manière « sauvage », le concept directeur permet de rappeler que cet affichage est interdit.

Selon le concept retenu, il est parfois nécessaire de compenser cette interdiction par une mise à disposition de surfaces supplémentaires situées sur le domaine public et destinées aux élections.

Le Conseil administratif envisage de réaliser un concept directeur avant la fin de la législature.

Le Conseil administratif

 Commune de Confignon	Réponse question écrite	QE150
--	--------------------------------	--------------

QE 150 : Rémunération et taux d'activité professionnelle des Conseillères administratives

Conformément à la position annoncée au moment du vote de l'augmentation des rémunérations des élu.e.s au Conseil administratif, à la fin de l'année 2019, le groupe Voix de Gauche souhaite connaître le taux d'activité professionnelle des Conseillères administratives. En effet, l'augmentation de la rémunération était conçue comme une adaptation à la charge de la fonction, comprise comme représentant un 40% hebdomadaire

Réponse à la question

Préalablement, le Conseil administratif tient à préciser que le taux d'activité de 40% ne correspond en rien au travail réellement effectué. En effet, en dehors des préparations et des séances du CA et du CM, du suivi des dossiers dans les services, beaucoup d'heures sont consacrées en soirée et le week-end à des inaugurations, assemblées générales, COPIL, réunions intercommunales, conseils de Fondations et groupements. Ainsi le taux d'activité des Conseillères administratives est fluctuant mais dépasse très largement le 40% hebdomadaire.

Ci-dessous les taux d'activités professionnelles des Conseillères administratives :

Elisabeth Uldry Frossard

80% activité salariée à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (horaire annualisé)

Mme Elisabeth Gabus-Thorens

50 à 80% activité indépendante sur 7 jours

Nathalie von Gunten-Dal Busco

0% activité salariée

Le Conseil administratif

QE 151 : Adjudication du mandat d'architecte pour la réhabilitation de l'annexe de la mairie

En principe, selon l'annexe 2 du RMP, les marchés des services (mandat d'architecte) devraient être attribués par une procédure sur invitation pour des sommes d'honoraires situées entre CHF 150'000 et CHF 250'000. Dès 250'000 CHF la procédure applicable est ouverte ou sélective. Pour Genève, tous les avis d'appel d'offres ou de concours, pour des procédures ouvertes ou sélectives, doivent paraître sur la plateforme simap et/ou la feuille d'avis officiels cantonale. En cas d'application d'une clause d'exception, la décision d'adjudication de gré à gré est sujette à recours et doit, faire l'objet d'une publication officielle. L'adjudicateur doit établir un rapport dans lequel sont décrits les motifs qui l'ont conduit à procéder de gré à gré. Le mandat d'architecte pour la réhabilitation de l'annexe de la mairie a-t-il été adjugé sur la base de la procédure tel que définie dans le RMP (Règlement sur la passation des marchés publics; L 6 05.01.1)? Si ce n'est pas le cas, pourquoi?

Réponse à la question

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le mandat d'architecte pour la réhabilitation de la mairie et de son annexe a été attribué en 2001 au bureau d'architectes Sauvin. Pour mémoire, à cette époque, les AIMP et le règlement sur les marchés publics (AMP) n'étaient pas encore entrés en vigueur à Genève.

M. Sauvin s'est vu attribuer le mandat, au terme d'une procédure sur invitation. En 2001, une attribution au gré à gré aurait été possible mais la commune a tout de même choisi de procéder à un mode d'attribution mettant en concurrence différents mandataires. Les bureaux invités à rendre un dossier devaient avoir des compétences avérées sur la problématique de la transformation d'un patrimoine architectural protégé.

A la suite de cette attribution, le bureau Sauvin a réalisé l'étude et le suivi des travaux pour la mairie. Le programme imaginé pour l'annexe de la mairie a été ajourné mais d'importants travaux de gros œuvre ont tout de même été réalisés :

Le bureau d'architectes a procédé préalablement au relevé complet du bâtiment et a numérisé les données sur ordinateur.

Des travaux suivants ont été effectués :

- Renforcements en sous-œuvre du bâtiment
- Réfection complète de la charpente et nouvelle couverture en tuiles
- Mise en place de jours en toiture
- Pose de portes-fenêtres
- Renforcement structurel intérieur (pose d'un profilé métallique)
- Introductions eau, gaz, électricité, énergie

- Pose d'une chaudière
- Pose d'une chape au sol

Suite au vote pour le crédit d'étude de CHF 132'000.- pour le réaménagement de la dépendance de la Mairie en décembre 2018, il était économiquement favorable d'attribuer la poursuite de ce mandat aux architectes retenus initialement, lesquels avaient déjà travaillé de manière considérable sur ce projet, en lien étroit avec le service cantonal du patrimoine.

Des publications d'attribution du mandat d'architecte ont été effectuées dans SIMAP le 16 août 2017. Les voies de recours ont ainsi été ouvertes.

Une nouvelle mise en concurrence, avec un renouvellement de mandataires aurait engagé des frais pour effectuer une nouvelle procédure et aurait impliqué d'initier à nouveau des phases d'études préliminaires au mandataire retenu. Se posait également la question du respect du droit d'auteur de l'architecte initialement mandaté, conformément aux explications données lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2020.

Le Conseil administratif

 Commune de Confignon	Réponse question écrite	QE152
--	--------------------------------	--------------

QE 152 Demande de désaffectation du domaine public communal dans le cadre du projet de construction DD 111'265

Dans le cadre du projet de construction DD 111'265, l'empiètement du bâtiment sur le domaine public communal est d'environ 2 m2, et celui des sous-sols et de la rampe d'accès au parking souterrain d'environ 4 m2. Juridiquement, pour les surfaces inférieures à 1'000 m2, le domaine public communal ne peut être désassujéti (et par conséquent transféré au bénéfice d'un propriétaire privé) que moyennant une délibération du Conseil municipal de la commune concernée (cf. art. 9 A RUDP, règlement concernant l'utilisation du domaine public -L 1 10.12).

Est-ce que le Conseil municipal a été saisi d'une demande de désaffectation du domaine public communal en relation avec ce qui précède et dans quel sens le Conseil municipal a-t-il statué ? Le cas échéant, est-ce que le Conseil administratif a lui-même rendu une décision de désaffectation dans ce sens ?

Réponse à la question

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil municipal n'a pas préavisé sur cet objet et le Conseil administratif n'a pas non plus rendu de décision de désaffectation.

En effet projet prévu, comme beaucoup de dossiers en interface avec le domaine public, implique une correction parcellaire mineure.

Ceci car le bâtiment projeté dans le cadre de la DD n°111'265 est situé sur une parcelle qui n'est pas parallèle à la rue René-Jollien.

Afin de pouvoir entretenir notre domaine public sans conflits avec les propriétaires de l'immeuble et pour permettre la pose d'un échafaudage sur le domaine privé, il sera nécessaire d'effectuer une modification de très peu d'importance de la limite entre les 2 parcelles. Dans le cadre de cette correction, la commune ne perdra aucune surface puisque l'échange se fera mètre pour mètre (voir plan). Le propriétaire de la parcelle n°11'070 cédera 28.5 m² à la commune, qui cédera à son tour et simultanément 28.5 m² du domaine public.

Ainsi, l'immeuble projeté aura une limite parcellaire parallèle située à 1m11 de la façade nord.

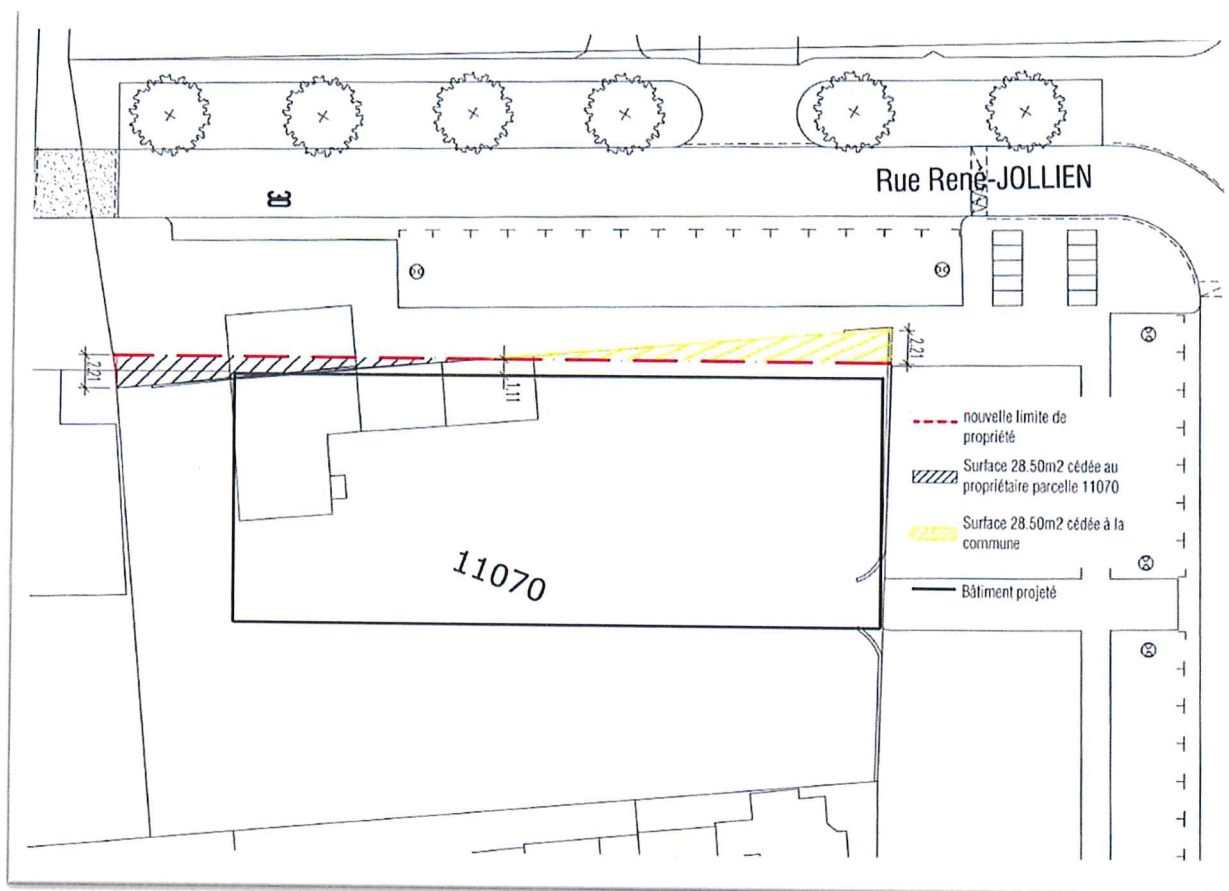
La modification parcellaire se fera, indépendamment de l'issue du recours sur la procédure en cours, la correction géométrique étant nécessaire.

Le géomètre chargé de suivre ce dossier au niveau cantonal a donné un accord pour procéder à cette correction et attend une proposition du géomètre.

Les architectes sont eux aussi intéressés à une modification parcellaire, indispensable à l'entretien du bâtiment.

Ainsi, il ne sera pas nécessaire de procéder à une désaffectation de domaine public.

Le Conseil administratif



Modification parcellaire à effectuer